



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0382**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Albigny sur Saône - Charbonnières les Bains - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Francheville - Montanay - Neuville sur Saône - Saint Genis les Ollières - Saint Romain au Mont d'Or - La Tour de Salvagny - Sathonay Camp**

objet : **Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Approbation d'un avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le SIGERLY**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 5 février 2021**

Secrétaire élu : **Monsieur Issam Benzeghiba**

Affiché le : **mardi 23 février 2021**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0382**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Albigny sur Saône - Charbonnières les Bains - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Francheville - Montanay - Neuville sur Saône - Saint Genis les Ollières - Saint Romain au Mont d'Or - La Tour de Salvagny - Sathonay Camp
objet :	Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Approbation d'un avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le SIGERLY
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-2899 du 25 juin 2018, la Métropole a approuvé le principe de reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au SIGERLY au 1^{er} septembre 2020.

Les conditions de reprise de la compétence "réseau de chaleur" par la Métropole au 1^{er} septembre 2020 sont précisées dans un protocole d'accord transactionnel signé par la Métropole et le SYGERLY et approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3488 du 13 mai 2019 et par délibération du comité syndical du 9 mai 2019.

Ce protocole concerne 11 communes situées sur le territoire de la Métropole : Albigny sur Saône, Charbonnières les Bains, Fleurieu sur Saône, Francheville, Montanay, Neuville sur Saône, Saint Genis les Ollières, Saint Romain au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Sathonay Camp et Fontaines sur Saône.

II - Avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel

Il est proposé un avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel dont l'objet est d'actualiser le transfert des biens de l'actif du SIGERLY à l'actif de la Métropole pour les réseaux de Sathonay Camp et de La Tour de Salvagny. Il est en effet nécessaire d'ajuster les valeurs de l'actif en raison du non transfert d'installations photovoltaïques et, par conséquent, de prévoir le réajustement du montant de l'emprunt transféré, de préciser les subventions ayant été perçues au titre de ces 2 réseaux et les modalités de règlement du solde du marché restant à payer par le SIGERLY concernant le réseau de Sathonay Camp ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel relatif aux conditions de reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains par la Métropole auprès du SIGERLY.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte ultérieur nécessaire au transfert définitif des actifs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.